



Objet : Registre FRANCE TAVI : Etat des lieux

Le 6 Juin 2014

Chers Collègues, Chers Amis,

Le registre France TAVI a été mis en place le 28 Février 2013 avec pour objectif de recueillir de façon exhaustive **toutes les procédures TAVI réalisées en France à compter du 1^{er} Janvier 2013**. L'existence d'un registre national de qualité est très importante pour la pérennité de l'activité TAVI en France et dans chacun de nos centres à l'heure où les autorités de tutelle (HAS, DGOS, ANSM) implémentent le suivi de cette activité.

Nous avons, avec Geneviève Mulak et le service des registres de la SFC, fait un point des inclusions et des pourcentages de données renseignées **au 19 Mai dernier**.

Ceci nous a permis de faire les constats suivants :

- Seuls trois centres sur les 50 centres actuellement recensés ne participent pas à ce jour au registre FRANCE TAVI
- Le nombre d'inclusions reste stable entre 250 et 300 par mois en notant tout de même un ralentissement du rythme des inclusions dans quelques centres pour l'année 2014
- La majorité des centres ont un taux élevé de variables obligatoires renseignées. 39 centres ont plus de 70% de leurs dossiers avec au moins 90% des variables obligatoires renseignées.
- Il faut néanmoins souligné que **7 centres ont un faible taux de données obligatoires renseignées**.
- Un gros travail reste à faire sur l'ensemble des centres pour **la mise à jour du suivi des patients à 1 mois et un an**, seuls 60% des suivis à 1 an étant renseignés et 30% à 1 an.



Le comité scientifique du registre s'est réuni le 20 Mai dernier au cours de l'EUROPCR. Il a été souligné de façon unanime la qualité du travail réalisé par la vaste majorité des centres comme il a été souligné que le registre France TAVI ne conserverait tout son intérêt **que si l'intégralité des procédures de chaque centre étaient renseignées et ce de façon exhaustive au moins pour les données obligatoires**. Des procédures manquantes ou un taux de données renseignées insuffisant empêcheraient toute exploitation de la base et tout travail collectif à partir de cette base. Le comité scientifique s'est clairement prononcé sur la nécessité de privilégier un nombre réduit de centres avec une exhaustivité et une qualité de recueil de données **si nous n'arrivions pas à obtenir une homogénéité de recueil des données sur l'ensemble des centres**.

Il a donc été décidé de faire un nouveau point à l'issue de l'été (début Septembre, ce d'autant que la HAS et la DGOS souhaite faire un point précis en Septembre) et de discuter à l'issue de ce nouveau bilan de ne plus prendre en compte les données de quelques centres (une petite minorité) qui ne seraient pas parvenu à organiser un recueil exhaustif des procédures et des variables.

L'objectif reste évidemment de conserver dans le registre les 50 centres TAVI actuels.

Toute proposition ou suggestions sont bien sur les bienvenues.

Nous réalisons l'importance des efforts qui vous sont demandés. Ils sont néanmoins nécessaires pour nous permettre tous ensemble de démontrer la qualité de l'activité TAVI en France et ainsi nous aider à la défendre vis-à-vis de nos tutelles.

En comptant sur votre participation active,

Hervé LE BRETON pour le Comité Scientifique France TAVI.